

	PROGRAMME DE FORMATION	OT-022 Rév-2
		Page 1/5

BPJEPS APT

Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport, spécialité :
« Éducateur sportif », mention : « Activités Physiques pour Tous »



Niveau 4 - IV (niv. Bac)



Alternance



Présentiel & FOAD



[Fiche RNCP n°37191](#)



Code ROME n°G1204



Intervenants experts

❖ Le métier :

Le titulaire du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, BPJEPS APT, intervient auprès d'associations sportives ou socio-éducatives, de collectivités territoriales, de groupements d'employeurs, d'établissements scolaires du 1er degré, de structures de loisirs et de tourisme, de structures d'animation périscolaires.

Il élabore et anime à travers la découverte et l'initiation des activités physiques et sportives diversifiées (activités et jeux sportifs, activités physiques en espace naturel, activités physiques d'entretien corporel).

Il permet la délivrance d'une carte professionnelle d'éducateur sportif pour exercer une activité réglementée.

❖ Objectifs pédagogiques :

Le futur diplômé BPJEPS APT sera en capacité de répondre aux besoins de la pratique dans les champs d'activités physiques et sportives ou des activités éducatives, culturelles et sociales, dans la limite des cadres réglementaires.

Il sera responsable de son action sur le plan pédagogique, technique et organisationnel.

Il assurera la sécurité des tiers et des publics dont il aura la charge.

Il aura la responsabilité du projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure.

Il développera une logique de travail collectif et partenarial, prenant compte notamment les démarches de développement durable, d'éducation à la citoyenneté et de prévention des maltraitances.

Il encadrera tout type de public, dans tous lieux d'accueil ou de pratique au sein desquels il mettra en place un projet.

Il encadrera des activités de découverte, d'animation et d'éducation.

Les interventions du (de la) titulaire de la mention « activités physiques pour tous » ne visent pas le perfectionnement, la compétition dans une activité. Il possède les compétences pour enseigner l'initiation dans les activités physiques : entretien corporel, activités de jeux sportifs et activités physiques en espace naturel.

	PROGRAMME DE FORMATION	OT-022 Rév-2
		Page 2/5

❖ Public concerné :

Notre BPJEPS « Activités Physiques pour Tous » est destiné aux personnes souhaitant se former pour devenir **éducateur sportif** dans les métiers des activités physiques ou sportives, diversifiées pour tous les publics.

Ils peuvent être :

- Issus du système scolaire secondaire à partir de 17ans ½
- Issus d'une Prépa Sport,
- Etudiants STAPS souhaitant compléter leur parcours universitaire
- En reconversion professionnelle

Pour les candidats dont la situation le nécessite, notre référent handicap est disponible pour envisager l'aménagement de la formation et/ou de la certification à travers un projet personnalisé de formation (PPF) en accord avec la DRAJES.

❖ Pré Requis :

Il s'agit des exigences préalables à l'entrée en formation :

- Présenter un certificat médical de non-contre-indication à la pratique et à l'encadrement des activités physiques pour tous datant de moins d'1 an.
Pour les personnes en situation de handicap : Les tests d'entrée en formation (TEP) ou les exigences préalables à l'entrée en formation (EPEF), le cursus de formation et les épreuves d'évaluation certificatives peuvent être aménagés par décision du délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports d'Auvergne Rhône Alpes (DRAJES AURA).
Attention : anticiper 4 mois avant la date des TEP pour avoir un rdv auprès d'un médecin agréé.
[Démarches d'aménagement d'épreuves pour les candidats en situation de handicap | Académie de Lyon \(ac-lyon.fr\)](#)
- Être titulaire du PSC1 (Prévention et Secours Civique de niveau 1) ou équivalent
- Satisfaire aux tests d'exigences préalables (TEP)
- Valider les tests IMPA by HP FORMATION : entretien oral de positionnement et QCM (culture générale sportive)

❖ Déroulement de la formation :

- Durée : 625 heures de formation (475,25 en présentiel et 150 en FOAD)
Et 900 heures en entreprises
- Effectif : A partir de 8 apprenants jusqu'à 20 maximum

❖ Programme de formation :

Le BPJEPS spécialité « éducateur sportif » comporte 4 UC (Unités Capitalisables)

- **2 UC transversales :** communes à toutes les spécialités qui sont celles d'animateur et d'éducateur sportif
- **UC1** « Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure »
- **UC2** « Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure »
- **2 UC spécifiques à la mention choisie :**
- **UC3** « Conduire une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ des activités physiques pour tous »

- **UC4 b)** « Mobiliser les techniques de la mention "activités physiques pour tous " pour mettre en œuvre une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage »

UNITE CAPITALISABLE 1	UNITE CAPITALISABLE 2	UNITE CAPITALISABLE 3	UNITE CAPITALISABLE 4
ENCADRER TOUT PUBLIC DANS TOUT LIEU ET TOUTE STRUCTURE	METTRE EN ŒUVRE UN PROJET D'ANIMATION S'INSCRIVANT DANS LE PROJET DE LA STRUCTURE	CONCEVOIR UNE SEANCE, UN CYCLE D'ANIMATION OU D'APPRENTISSAGE DANS LA MENTION « ACTIVITES PHYSIQUES POUR TOUS »	MOBILISER LES TECHNIQUES DE LA MENTION « ACTIVITES PHYSIQUES POUR TOUS » POUR METTRE EN ŒUVRE UNE SEANCE OU UN CYCLE D'APPRENTISSAGE.
Communiquer dans les situations de la vie professionnelle	Concevoir un projet d'animation	Concevoir la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage	Conduire une séance ou un cycle en utilisant les techniques de la mention
Prendre en compte les caractéristiques des publics dans leurs environnements dans une démarche d'éducation à la citoyenneté	Conduire un projet d'animation	Conduire la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage	Maîtriser et faire appliquer les règlements de la mention
Contribuer au fonctionnement d'une structure	Evaluer un projet d'animation	Evaluer la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage	Garantir des conditions de pratique en sécurité



Des contenus spécifiques élaborés par notre équipe pédagogique : anatomie, nutrition physiologie, traumatologie, préparation mentale, informatique, connaissance des différents publics ...

❖ **Modalités de certification**

Le BPJEPS est délivré grâce à l'obtention des 4 Unités Capitalisables (UC) par la Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports et de la Cohésion Sociale (DRJSCS).

La certification est soumise à un examen final, avec un entretien avec un jury.

[Activités physiques pour tous | sports.gouv.fr](http://sports.gouv.fr)

❖ **Parcours pédagogique :**

- La méthodologie du projet : conception, mise en œuvre et évaluation
- L'encadrement tout public : communication, prise en compte et encadrement du public dans toutes structures
- Conception d'un cycle et d'une séance d'animation : concevoir, conduire et évaluer
- Mobiliser les techniques de la mention lors de séances : conduire maîtriser et garantir la sécurité des pratiquants

	PROGRAMME DE FORMATION	OT-022 Rév-2
		Page 4/5

❖ Méthodes et moyens pédagogiques :

Equipements sportifs => partenariat avec plusieurs structures :

Une salle de musculation équipée de machine de musculation, barres banc et poids, haltères, kettlebell. Un plateau d'haltérophilie et force athlétique.

Une salle de CrossFit équipée avec des racks et modules d'entraînement type CrossFit, de barre de poids, d'haltères et de kettlebells. La salle dispose de matériel de cardio : rameur, vélo, ski erg... Le sol est en dalle amortissantes afin de permettre la pratique de l'haltérophilie en groupe de 15 personnes en même temps.

Un complexe multisport avec terrain de handball, de basket, sport de raquette, une salle permettant la pratique des « nouveaux sports », un mur d'escalade, une salle permettant la pratique de la gym et de l'expression corporelle et des sports d'opposition.

Salle de cours théorique => salle (de 20 places) équipée de tables et de chaises, d'un tableau blanc et d'un vidéoprojecteur

Une salle de restauration => équipée de table de chaise d'une cuisine avec frigo et micro-onde afin de permettre aux alternants de se restaurer.

Sur le plan pédagogique :

Le matin les cours ont lieu de 8h30 à 12h30 et l'après-midi de 13h30 à 16h30.

Nous alternons au maximum théorie, puis pratique pour une mise en application direct des connaissances vu précédemment.

Nous utilisons aussi l'analyse vidéo et l'étude de cas.

Les apprenants sont évalués régulièrement afin de jauger leur niveau de connaissance et leur permettre de se situer dans la formation.

Des évaluations blanches sont mises en place.

Méthodes participative et active basées sur des échanges entre membre du groupe et intervenants.

❖ Intervenants : Professionnels expérimentés et en activité : sport, santé...

❖ Financements possibles :

- Salariés en alternance : contrat d'apprentissage ou de professionnalisation la formation est entièrement financée par l'OPCO de l'employeur
- Demandeurs d'emploi : se rapprocher de votre conseiller Pôle Emploi, La Région
- Projet de transition professionnelle « PTP » après dépôt et étude de votre dossier auprès des services concernés (condition d'ancienneté)
- Reconversion ou promotion par alternance (Pro-A)
- Compte Personnel de Formation

	PROGRAMME DE FORMATION	OT-022 Rév-2
		Page 5/5



En savoir plus :

- [Equivalences, passerelles et/ou possibilités, VAE :](#)
[Licence STAPS](#) (*Education et motricité, Management du sport, Activité Physique Adaptée de Santé*)
[La validation des acquis de l'expérience | sports.gouv.fr](#)
- [Les dispositifs de financement](#)
- [L'accueil des personnes en situation de handicap](#)